

# **1<sup>er</sup> Open d'échecs de la Grenette SALLANCHES 12 mai 2024**

## **- REGLEMENT INTERIEUR -**

### **Article 1**

Le Club d'Echecs de Sallanches organise le 1<sup>er</sup> open de la Grenette 74700 SALLANCHES le 12 mai 2024. Cet open se jouera en extérieur, sous l'abri de la « Grenette »  
Cet Open est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- Être licencié A ou B pour la saison en cours à la F.F.E. La licence peut être prise sur place. Le joueur devra fournir un certificat médical au club organisateur ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA.)
- Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge. Aucune réestimation ultérieure ne sera effectuée.

### **Article 2 : Règles et Appariements**

Les règles du jeu sont celles du 93<sup>ème</sup> Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) entrées en vigueur le 1er janvier 2023.

Les appariements se font au Système Suisse (Règles C.04 FIDE 2021) (forts-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement. Seront appariés à la 1<sup>ère</sup> ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI).

Un joueur ne désirant pas jouer une ronde, doit prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente au plus tard.

L'article A.4 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

### **Article 3 : Cadence et horaires de jeu**

Les parties seront jouées en 15minutes avec un incrément de 3s par coup depuis le début.

Début du tournoi dimanche 02 octobre 2022 à 09h00

Fin du pointage à 9h00, début des parties à 9h30. Tout joueur inscrit après la fin du pointage sera appareillé à partir de la ronde 2.

Horaires indicatifs des rondes :

Ronde 1 : 9h30	Ronde 2 : 10h15	Ronde 3 : 11h00	Ronde 4 : 13h30
Ronde 5 : 14h15	Ronde 6 : 15h00	Ronde 7 : 15h45	Ronde 8 : 16h30

Remise des prix à 17h30

## **Article 4 : Droits d'inscriptions :**

Les droits d'inscription s'élèvent à 16€ pour les adultes et 8€ pour les jeunes (nés en 2004 et après).

## **Article 5 : Prix, Classement et Départages**

Répartition des Prix la liste des prix figure en annexe, avec affichage dans la salle de tournoi avant la moitié du tournoi.

Les prix ne sont pas cumulables.

Les prix du classement général sont répartis au système Hort.

Les prix par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.

En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- Prix du classement général,
- Prix par catégorie d'âges plus prix féminin
- Prix spéciaux. Les joueurs non classés ne peuvent pas concourir pour un prix par tranche ELO.

Le classement s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = 1/2, perte = 0).

Les départages seront calculés selon l'ordre suivant :

- 1- Buchholz tronqué
- 2- Cumulatif
- 3- Performance

## **Article 6 : Délai et Forfaits**

Le délai pour arriver devant l'échiquier est de 5mn.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) donne le résultat à l'arbitre. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Rappel de la Charte du Joueur : Une proposition de nulle ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

## **- Article 7 : Rappel des règles**

Rappels de règles et de particularités propres au tournoi : exclusion après 2 forfaits

- respecter la charte du joueur d'échecs. (Affichée sur le lieu du tournoi) .Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné. Voir annexe
- les téléphones mobiles devront être éteints, si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie.
- les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu,
- Les téléphones portables sont interdits dans la salle de jeu mais tolérés dans un sac et complètement éteints.
- Tout son émis : sonnerie, alarme, ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.
- S'il est évident qu'un joueur a utilisé un tel équipement dans la salle de jeu, il perdra la partie et l'adversaire gagnera.
- Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle,
- si l'arbitre a des soupçons de tricherie envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur des Juridique si les faits sont avérés,
- avoir une attitude convenable
- interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie
- éviter toute discussion et toute lecture suspecte
- signalement des abandons non justifiés au Directeur Juridique pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- toute dégradation entraînera une exclusion
- La salle de jeu comprend « la zone de jeu » (sous la Grenette) + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Éviter toute discussion et toute lecture suspecte. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du tournoi.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

## - **Article 8**

Arbitre Principal : Michel SYLVESTRE-BARON arbitre fédéral open 2

Arbitre Stagiaire : Mathieu PARNY arbitre fédéral club

Jury d'appel : Il est constitué avant le début de la 2eme ronde et est affiché en annexe dans la salle de tournoi.

## - **Article 9**

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur